

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSERES NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNE NE SERA ENVOYE

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 3... donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RECLAMES & ANNONCES : Reclames, la ligne 1re page 2 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50 - Annonces, 4e page 0 fr. 25

Cabinet de M. Edouard Lambert 18, Boulevard du Levant 18 NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES - RECOURS ASSURANCES VENTE & LOCATION DE PROPRIETES

LOCATIONS DE SUITE

Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices, au 1er, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard, au 2e, 6 chambres de dom., Bevédère, Jardin boisé de 4000 mètres. - 3.000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle à étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres. Prix 1.300 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport, à proximité du ch. de fer et du tramway. Location exceptionnelle, 700 fr.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway : 4 pièces au rez-de-ch., 3 chambres et 2 cabinets au 1er. Grenier. Jardin fruitier de 750 m. - 900 fr.

APARTEMENT confortable, 5 min. de la gare, sur boulevard. Loyer 360 fr.

VENTES

Occasion exceptionnelle BEAU DOMAINE, à 4 kil. de Vichy.

Ce domaine comprend : 1er Maison de maître, dite château ; 2e Maison de bon construction.

Sous-sol : Caves, lingerie, lingerie, grande cuisine, laverie, 2 offices. Rez-de-Chaussée très élevé : grand salon éclairé par de larges baies, petit salon, belle salle à manger, grand cabinet de travail, 3 autres grandes chambres, cabinets de toilette. W.-C.

1er étage : 8 chambres à coucher. 4 Terrasses. Tourelle. Grandes écuries et remises. Nomb. logements de jardinier, cocher, 2 puits, etc.

2e Corps de ferme confortable : écuries et vacherie, porcherie, poulaillers, etc. Nombres arbres fruitiers. Grand potager. Prairies artificielles.

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES BARON, Constructeur-Mécanicien Médaille d'Or - Paris 1895

Travaux de précision, Pièces de tous sur bois et tous métaux - Travail à façon USINE A VAPEUR Bicyclettes et Tandems sur commandes - Réparations de Cycles 15, RUE SAINT-GERMAIN - NANTERRE

GRANDE EPICERIE CENTRALE PRODUITS ALIMENTAIRES Maison spécialement recommandée Ancienne Maison LESIMPLE

P. DUBOUX Successeur 2, Rue du Marché, NANTERRE

SPECIALITE DE CAFES, VINS & SPIRITUEUX Tous nos Produits sont de Premier Choix. - Tous les Vins vendus à la Maison sont garantis naturels, venant directement des propriétaires.

VINS depuis 0 fr. 40 CAFÉ INCOMPARABLE Le Seul vrai mélange d'Amateurs Café mélange supérieur 2 80 | Café mélange 3e Choix 2 40 1er Choix 2 60 | 2e Choix 2

DEPOT DU THE SAMSON LIVRAISON A DOMICILE

A vendre PASQUIER, horloger BEAU BUREAU en Chêne sculpté 7, Rue Sadi-Carnot NANTERRE

Mesurant 1 m. 60 sur 63 c. de large. - 125 fr. - S'adresser 3, avenue de la République, à NANTERRE.

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL Rue des Chateaupieds - Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V° BALLAY ALEXANDRE LE BOTMEL

SUCCESSEUR SPECIALITE POUR EPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES PRIX : 5 FRANCS le METRE CUBE

GROS LOTS 500.000 FRANCS 100.000 FRANCS - 100.000 FRANCS L'Art de faire fortune à la portée de tous

Pour CINQ FRANCS on reçoit DIX numéros part. 1er Tirage, 15 décembre, des PANAMA A LOTS. Pour cinq francs on reçoit SIX numéros part. 1er Tirage, 5 décembre, des OBLIGATIONS 114 VILLE DE PARIS 1898 - Un lot de 500.000 francs, 1 lot de 200.000 francs, 111 lots, 4.590.000 francs l'an. - Titres garantis. Prime gratuite à tous.

Pour quatre francs cinquante on reçoit QUATRE numéros part. 1er Tirage prochain des OBLIGATIONS 5 FONCIÈRES 1885. Pour TROIS FRANCS on reçoit HUIT numéros part. 1er Tirage, 20 décembre, des BONS DU CONGO, deux lots 100.000 fr., 1 lot de 25.000 fr., 88 lots de 1.000.000 fr. l'an. - Titres garantis. Prime gratuite à tous.

Pour trois francs on reçoit QUINZE numéros part. 1er Tirage, 26 décembre, des BONS EXPOSITION 1900. - Un lot 100.000 francs, 1 lot 10.000 francs, 108 lots 1.300.000 fr. - Titres garantis. Prime gratuite à tous. - Envoi liste après tirage. Ass. part. - Ecrire de suite : BANQUE BRESSOUX & C°, 58, rue Maubeuge, Paris.

Cinq Tirages en Décembre SOCIÉTÉ OFFRANT SÉCURITÉ ABSOLUE A VENDRE Machine à vapeur. Force : Dix Chevaux. Verticale à colonne presque neuve.

S'adresser chez M. Chanteloup, place de la Réunion, à Rueil.

PRÊTS sur signature à toutes personnes solvables. 4 0/0, rien d'avance. Ecrire : l'Immobilier, 45, rue Rochechouart, PARIS.

A VENDRE Un Bois de S'adresser au bureau du Journal.

Institution de Jeunes Gens 15, rue des Muettes, 15, Rueil (Seine-et-Oise). A 25 minutes de Paris

SPLENDIDE INSTALLATION Dominant la Ville Calorifère ; Eau de Source Cours, Jardin et Parc de 5000 mètres

Enseignement Primaire et Secondaire ; Leçons particulières pour toutes préparations aux examens universitaires ou autres, à l'établissement et à domicile ; Cours spéciaux pendant les vacances.

Bachelet père ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE 16, rue du Chemin-de-Fer

Pensionnaire est demandé dans honorable famille. Maison confortable, grand jardin. S'adr. au bur. du jour

L. GENARD 10, Rue St-Germain, 10 NANTERRE CYCLES-NEUFS et Réparations en tous genres Pièces détachées

TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON Électricité et Téléphone

Grand Magasin de chaussures 56, Rue du Chemin-de-Fer. 56 NANTERRE Ancienne Maison FROMONT MAUMONT Succr Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité pour dames, fillettes et enfants

USINE A GAZ DE RUEIL

Table with 3 columns: Prises à l'usine, Rendu en cave, Livraison à domicile. Rows for different quantities and prices.

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05 Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle... 1 fr. 25 Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle... 1 fr. 50

NOTA. - La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4 RUEIL

OPTIQUE BRUNES-NEZ et Lunettes Réparation rapide et soignée

L. LEHIEULLE Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain

REMONTAGES DE PENDULES A L'ANNEE Réparations en tous Genres

FANTASIE RICHE - ARTICLES DE FUMURES BIJOUTERIE RELIGIEUSE BIJOUTERIE D'OR ET ARGENT BIJOUTERIE DOUBLÉ OR

ACHAT D'OR & D'ARGENT

PENDULES EN TOUS GENRES Cousins pour Couronnes de Mariées Montres Or, Argent, Nickel, simples et compliquées

Petite et Grande Orfèvrerie argent - Orfèvrerie métal blanc TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS

ENFIN!

Le parti républicain s'est enfin réuni à Nanterre.

La main dans la main, tout le monde marche, en ce moment, au mieux des intérêts communaux.

Nous voyons surgir de leurs fondations les écoles que nous attendions avec une si légitime impatience.

Une multitude de travailleurs qui vont assurer pour quelque temps la prospérité de notre commerce, s'est mise à l'œuvre.

Et on les voit, peinant et suant sans parti-pris, travailler même à la leur des torches.

Ils n'ont qu'un souci, faire poser la première pierre et planter le drapeau.

Car pour eux s'ils donnent le labeur nécessaire à la nourriture des leurs, ils pensent aussi à la nourriture intellectuelle qui pourra donner à leurs enfants, la semence féconde qui nous forme des hommes.

Enfin nous sommes arrivés à notre but, nous aurons des écoles.

La majorité républicaine a décidé ainsi.

Nanterre est devenu pays de Cocagne.

Aie, aie, je viens de sentir sur mes épaules, un poids qui n'est pas mort.

Le chat de la maison, un chat noir, s. v. p., las de ronronner sur son tabouret est venu se percher sur mes épaules, me réveillant en sursaut.

Car, je dois vous l'avouer, chers lecteurs, je dormais et tout ce que viens de vous narrer, n'est qu'un rêve.

Las d'une journée de travail bien remplie, je me disposais à vous tracer sur une belle feuille de papier blanc un de ces articles spirituels, où j'excelle, et je me suis réveillé, le nez sur ladite feuille, la lampe éteinte et le papier toujours blanc.

Vous voudrez bien m'excuser si aujourd'hui je ne vous raconte que le récit de mon rêve, et comme

dans la chanson bien connue, je répéterai :

« Hélas, pourquoi ce rêve a-t-il cessé ? »

Et puis en y songeant bien, qu'aurais-je pu vous dire :

Le Conseil Municipal est en vacances. La politique chôme. Les conspirateurs (pas tous hélas), qui complotaient l'anéantissement de la République sont sous les verrous.

La Haute-Cour est en permanence. Nous nous préparons à inaugurer notre grande exposition, et à ce propos, je désirerais que mon vœu soit entendu !

Il serait désirable qu'une amnistie complète soit décrétée afin que nous puissions assister tous, à cette union fraternelle des peuples.

Républicains qui avons préparé cette fête splendide nous devons être fiers.

C'est le plus beau fleuron que nous puissions ajouter à la République du travail.

Nous fermons par l'internationale de la Paix ce siècle qui ne nous a laissé que déboires et larmes, et nous voyons apparaître dans une leur resplendissante le soleil d'une ère nouvelle.

Nous ouvrons le 20e siècle dans un apothéose de paix, de travail et de fraternité.

Mais, je m'aperçois que je deviens véritablement loquace, moi, qui pensais ne vous rien dire, je m'arrête.

Et cette fois, je souffle ma lampe en vous disant bonne nuit, chers lecteurs et lecteurs, et des rêves roses.

JULES OUVRIER.

Mairie de Nanterre

Enquête de Commode et Incommode

Mme veuve Blottière, demeurant à Nanterre, a présenté à M. le Préfet de Police une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter une vacherie, route de Paris, 61, à Nanterre.

Les personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre cet établissement, ou à faire des observations à son sujet, devront les faire connaître au Maire de cette commune, dans le délai de dix jours, à compter du 4 novembre 1899.

La demande et les plans de l'établissement sont déposés, durant l'enquête, à la mairie de Nanterre.

Nanterre, le 4 novembre 1899. Le Maire de Nanterre, A. HENNAPE.

Avis aux Conscrits de la Classe 1898

L'autorité militaire a fait connaître que les jeunes gens appelés sous les drapeaux qui auraient pris part à des concours de tir ou de gymnastique en France ou à l'étranger ont intérêt à se présenter au corps munis des diplômes de prix de tir ou de gymnastique qui auraient pu leur être délivrés.

Conseil général de la Seine

Extrait du Compte-rendu officiel de la Séance du 8 Novembre 1899.

Question de M. Féron

Renvoi à l'Administration d'une proposition de M. Féron, tendant au rescindement des propriétés sur le chemin de grande communication n° 10, à Nanterre.

M. Féron. - J'ai l'honneur de soumettre au Conseil un projet de rescindement de propriétés sur le chemin de grande communication n° 10, à Nanterre.

La partie principale de ce rescindement porte le n° 12, mais il y aurait lieu de l'étendre aux propriétés portant les n° 8 et 10, qui sont aussi un obstacle très important à la circulation.

La commune apportera d'ailleurs son concours pour cette opération.

Je vous prie, Messieurs, d'adopter cette proposition avec renvoi à l'Administration pour étude et devis du projet.

Le renvoi à l'Administration est prononcé.

Adoption d'un projet de vœu déposé par M. Thomas, tendant à l'application immédiate du décret du 30 mars 1880 relatif aux congrégations.

M. Thomas. - J'ai l'honneur de déposer le projet de vœu suivant, que je prie le Conseil de vouloir bien adopter avec le bénéfice de l'urgence :

« Le Conseil général, Considérant que l'existence de l'ordre des Jésuites est une cause continuelle de lutte contre la République et ses institutions, Considérant que leurs écoles constituent un danger pour l'avenir de la République,

« Que l'ordre vit aux dépens de la Nation, sans rien fournir pour sa défense ou sa prospérité,

« Emet le vœu : Que le gouvernement de la République fasse l'application immédiate du décret du 30 mars 1880, portant dissolution de l'ordre des Jésuites, que leurs biens passent à la Nation, et qu'ils soient destinés à l'installation de maisons de retraites pour les vieux travailleurs et les infirmes sans famille.

« Signé : Thomas, Piettre, Parisot, Blanchon, Hénaffe, Baudoin, Jacquemin, Colly, Gibert (de Saint-Mandé), Chaussé, Féron, Barrier, Landry. »

M. Parisot. - A ce sujet, je demande au Conseil général la permission d'adresser une question à M. le Préfet de police.

Aux termes d'un décret, le territoire de la République est interdit à tous les membres de l'ordre des Jésuites. Lorsqu'ils enfreignent cette défense, il me semble que l'Administration devrait intervenir et assurer l'exécution de ce décret. Or, non seulement en raison de la tolérance dont le gouvernement fait preuve, les Jésuites peuvent rentrer librement en France, mais ils s'y livrent en outre à de véritables tentatives de racolage, permettez-moi le mot, à l'égard des enfants mineurs.

M. John Labusquière. - Ce sont alors de véritables détournements de mineurs.

M. Parisot. - Un des membres de cette congrégation adresse avec un bulletin d'adhésion, une invitation ainsi conçue :

« Le Père X..., vous offre la plus cordiale invitation pour une retraite, et dans l'attente d'une bonne réponse, vous assure de son dévouement en Notre-Seigneur. »

J'appuie donc énergiquement le projet de vœu déposé par M. Thomas, et je prie l'Administration d'appliquer rigoureusement le décret du 30 mars 1880.

M. le Secrétaire général de la Préfecture de police. - Il y a quelques années, une proposition analogue a été déposée au Conseil municipal et j'ai eu l'honneur de faire observer à cette assemblée qu'une question de cette nature échappait au contrôle de l'assemblée municipale.

Je ne puis donc que renouveler les mêmes observations à l'égard de l'assemblée départementale.

M. Arthur Rozier. - Voilà les réserves ! M. le Secrétaire général de la Préfecture de police. - Neus pouvons transmettre à qui de droit la délibération du Conseil général mais il ne m'est pas possible de répondre à la proposition.

M. le Président. - Je vais mettre aux voix le projet de vœu déposé par M. Thomas.

M. Chaussé. - Je serais d'avis de modifier légèrement les termes de cette proposition en tant qu'elle vise exclusivement l'ordre des Jésuites. Le décret du 30 mars 1880, vise en effet, si je ne me trompe, toutes les congrégations non autorisées, il serait donc juste d'étendre jusqu'à elles les effets de la mesure dont M. Thomas demande l'application.

M. Thomas. - J'accepte cette modification.

Voix nombreuses. - Oui ! c'est évident ! M. Alpy. - C'est un pas de plus dans la voie de l'illégalité. Nous verrons où cela nous conduira.

M. Parisot. - C'est une question de salubrité.

Le projet de vœu de M. Thomas, ainsi modifié est mis aux voix et adopté.

## NOS TRAMWAYS

L'achèvement du réseau de tramways des environs de Paris se poursuit régulièrement, malgré les inévitables lenteurs.

En effet, tandis que les travaux sont sur le point d'entrer dans la période d'exécution pour certaines lignes du réseau, — celles dont la concession est déjà accordée — pour les autres, l'instruction administrative, qui est sur le point d'être terminée en ce qui concerne les demandes les plus anciennes, est activement poursuivie relativement aux autres.

C'est ainsi que, pour les lignes de Puteaux à Nanterre et de Courbevoie à la Garenne (les dernières demandées), l'enquête vient d'être décidée dans le département de la Seine et que les demandeurs en concession sont invités à remettre les dossiers d'enquête, destinés, conformément aux prescriptions réglementaires à être déposés dans les chefs-lieux de canton et dans les communes intéressées.

Il y a donc lieu d'espérer que nous approchons du terme de diverses formalités et que la construction, bientôt suivie de la mise en exploitation de ces lignes, viendra compléter le réseau d'ensemble qui intéresse si directement nos populations.

Autant pour son goût, qui plaît aux palais les plus délicats que pour ses qualités hygiéniques incontestées, l'*Amara Blanc* qui est devenu l'amer favori du public.

Aucun apéritif ne lui est comparable.

## Tribune Libre

### La Fraternelle ?

Nous recevons la lettre suivante : Permettez-moi, mon cher directeur, de soumettre ces quelques réflexions à vos lecteurs.

Lors de sa fondation sous l'inspiration du maître de cette époque (M. Hennape, je crois) et sous l'impulsion du regretté M. Ledouche, la Fraternelle a eu de beaux jours. C'était la fraternité entre toutes les classes de la société.

Mais, depuis, des ambitions malsaines se sont fait jour et se sont accentuées de plus en plus, à tel point que de fraternité il n'est plus question et que les hautes accumulations ont transformé la Fraternelle en société fratricide et ont fait de cette société d'amis, une société de discorde.

Le président actuel, qui poursuit un but caché, en attendant qu'il puisse établir sur le parvis Sainte-Geneviève un plancher immense où la population ira se livrer aux méditations de l'infini à fait campagne contre l'installation d'une salle des fêtes.

Et cependant, cette salle des fêtes ne devait rien coûter à la commune.

Mais le beau président actuel de la Fraternelle, surnommé à Nanterre, le Prétentieux, l'employé de chemin de fer, courtier d'affaire, parvenu, propriétaire de villas, a su trouver des gens assez simples pour se faire nommer président.

Saluez, braves gens de la Fraternelle, votre beau (oh ! combien) président. Etant président de la société des fêtes, il nous revient qu'à une certaine époque, ce brave spéculateur, voulait monter sur la place de la fête, une salle de réunions par souscriptions, afin d'être le maître avec des copains et de faire payer une redevance.

Et voilà le bonhomme qui s'est remis à la remorque du parti rétrograde qui n'a pas voulu de la salle des fêtes.

Ah ! lorsqu'il tenait son établissement de mercerie, il n'était pas ainsi ; il comprenait que pour donner à l'élan dans un pays, il fallait, des bals, des fêtes, on vendait de la mercerie, les affaires allaient bien, mais survint tout-à-coup l'héritage inattendu, et alors le petit homme souple, devient un petit pète-sec.

La fortune l'avait grisé. La Fraternelle, à l'heure actuelle, de son fait se trouvera en décadence, si elle tient à courir de conserver son irrésistible président.

Espérons qu'il y aura un revirement.

Méphisto.

## FANFARE MUNICIPALE ET SAPEURS-POMPIERS

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les fêtes de Sainte-Cécile et de Sainte-Barbe, auront lieu aux dates suivantes : Le banquet, le samedi 25 novembre, à 7 h. 1/2 ; Le bal, le samedi 2 décembre, à 9 heures.

Elles se feront d'accord entre les deux sociétés, à fonds communs, dans la grande salle de la Mairie, que la municipalité a mise gracieusement à leur disposition.

On nous promet des merveilles de décoration pour le bal et un excellent orchestre.

Allons jeunes filles et jeunes femmes, préparez vos plus jolies toilettes.

Le banquet, dont le prix habituel, 6 francs, n'a pas changé, sera servi par les soins de M. Cayron : c'est dire qu'il sera pour les gourmets une occasion de satisfaire leur pèche mignon.

On reçoit dès maintenant les adhésions pour le banquet, chez M. Marin, trésorier des sapeurs-pompiers, rue de Pongerville ; chez M. Renard, fourrier de la fanfare municipale, 13, rue Saint-Germain et à la Mairie.

Lundi, la Saint-Ernest, fête de M. Rotty fils, lieutenant de notre subdivision, a été dignement fêtée.

Jusqu'à une heure très avancée de la nuit, les toasts les plus chaleureux ont été portés et rendus, chez M. Tragin, où M. Rotty traitait les membres de la subdivision.

Un magnifique objet d'art a été remis par les pompiers à leur lieutenant en témoignage d'estime et de sympathie.

### Dames Françaises

Nous rappelons que c'est ce soir, samedi 11 novembre qu'a lieu le bal des Dames Françaises.

Nous avons pu apercevoir les éléments principaux de la décoration qui font présager des merveilles, on se croirait transporté au bal militaire de l'Opéra.

Espérons pour la société que les efforts faits par ces Dames du Comité ne seront pas restés stériles, et que la recette sera aussi forte qu'il y a deux ans.

## LA HAUTE-COUR et M. Marcel Habert

La Haute-Cour a tenu jeudi sa première audience. On sait que quelques accusés sont en fuite, parmi lesquels l'un des députés de Seine-et-Oise, M. Marcel Habert, qui habite notre ville. Il va donc tomber sous le coup des déchéances qu'édictent contre les contumax l'article 465 du code d'instruction criminelle.

En conséquence, le président de la Haute-Cour va rendre une ordonnance portant qu'il sera tenu de se présenter dans un nouveau délai de dix jours, sinon qu'il sera déclaré rebelle à la loi, que ses biens seront séquestrés, et qu'il sera suspendu de l'exercice de ses droits de citoyen.

Suspendu, dit le texte. Quelle va donc être, tant que durera cette suspension, la situation de l'arrondissement de Rambouillet ? Peut-on priver des milliers de citoyens de toute représentation à la Chambre ? Peut-on les astreindre à se contenter d'un député qui n'a plus ses droits politiques ?

Juriconsultes, à vos codes !

## L'Enseignement Congréganiste dans l'Armée

La commission du budget a été saisie, à propos de la discussion du budget de l'instruction publique, de certains faits de pression cléricale en matière d'ensei-

gnement, au sujet desquels elle a demandé des explications au gouvernement.

Il s'agit de la pression exercée par certains chefs de l'armée pour obliger les officiers placés sous leurs ordres à placer leurs enfants dans des établissements congréganistes et même chez ceux dont les enfants fréquentaient les lycées ou collèges, à la suite de ces établissements de l'Etat, pour les confier à des maisons religieuses.

Le fait a été constaté dans un grand nombre de villes, notamment à Besançon, à Tours, à Nancy, à Bourg.

A Besançon, du jour au lendemain, lors de l'installation du nouveau commandant de corps d'armée, quatre-vingts officiers environ, évidemment par l'effet d'un mot d'ordre, ont retiré leurs enfants des établissements de l'Etat pour les confier aux congréganistes.

Le mot d'ordre n'était, dans ce cas, que verbal ; mais, à Tours, le commandant de corps est allé plus loin qu'à Besançon ; c'est par une circulaire écrite qu'il a invité les officiers à renoncer, pour leurs enfants, à l'enseignement de l'Etat, et à substituer l'enseignement congréganiste.

Ce fait, qui est à peu près général dans l'armée, se reproduit en partie chez un certain nombre de fonctionnaires civils, notamment de magistrats.

La commission du budget s'est montrée très émue de cet état de choses, qu'elle n'ignorait pas, et est, sans doute elle ne soupçonnait pas la généralité. Elle a donc invité le ministre de l'instruction publique à venir lui indiquer à bref délai si le gouvernement comptait laisser subsister cette situation et quelles mesures il croyait pouvoir proposer ou prendre pour y mettre un terme.

Un certain nombre de membres de la commission voudraient que, sans attendre un projet de loi spécial dont le vote pourrait exiger des délais assez longs, on insérât dans la loi des finances pour 1900 une disposition interdisant aux fonctionnaires, sous peine de la perte de leurs fonctions, de faire donner à leurs enfants l'enseignement ailleurs que dans les établissements de l'Etat. La question se poserait ainsi sans retard devant la Chambre à l'occasion de la discussion du budget de 1900.

## Nouvelles Locales

### AVIS

M. HODOFFE, demeurant, 6, rue de Montesson, Nanterre, à l'honneur de prévenir le public qu'il ne répond pas des dettes que sa femme pourrait contracter.

Le nommé Le Botmel, entrepreneur de vidanges, à Rueil, s'est vu dresser procès-verbal par le brigadier de gendarmerie pour avoir, sans autorisation de M. le Maire, opéré la vidange de la fosse d'aisances, au n° 74 rue Saint-Germain, appartenant à M. Hébert.

Le nommé Brouillon, demeurant chemin des Coudes, s'est vu dresser procès-verbal par la gendarmerie, pour avoir contrevenu à l'arrêté de M. le Maire, concernant les chiens.

Il a été perdu un mouchoir contenant 4 bagues nouées dans l'un des coins, du passage du Sanglier, la rue Saint-Germain, rue du Marché jusqu'au 25 Boulevard du Midi. Les rapporter à cette adresse. Il y aura récompense.

## CONCOURS DES BEBES Hygiène — Santé — Beauté

Fondé en 1882 (XIX<sup>me</sup> année). — Premiers prix annuels : grandes médailles d'or, de vermeil, d'argent, etc, livrets de Caisse d'épargne, etc.

3000 francs de prix, de médailles et palmes d'or, de vermeil et d'argent, brevets et diplômes, livrets de Caisse d'épargne ont été décernés et distribués en 1898-99, indépendamment des dons individuels, aux enfants les plus beaux et les mieux élevés, ainsi qu'aux nourrices.

Tous les enfants d'un mois à 5 ans peuvent prendre part au Concours qui aura lieu le **Dimanche 12 Novembre 1899**, de 2 heures à 5 heures, à Nanterre, chez M. Couilliac, au Lion d'Or, 1, rue du Marché.

Il est perçu pour inscription et droit de concours aux prix et médailles trois francs par enfant.

### M. Berteaux à la Commission du Budget

M. Berteaux, maire de Chatou, député de Seine-et-Oise, a présenté à ses collègues de la Commission quelques observations qu'il a faites au cours d'un stage qu'il vient d'accomplir comme capitaine d'artillerie. Il a signalé notamment la situation des réservistes qui, arrivant dans les régiments à l'époque où il n'y a pas d'hommes, la dernière classe étant partie et la nouvelle n'étant pas encore incorporée, sont occupés à toutes sortes de choses, besognes de propreté, passages, corvées, etc., mais ne reçoivent aucunement l'instruction militaire.

M. Berteaux a encore signalé le favoritisme éhonté grâce auquel des jeunes gens bien constitués et doués d'une excellente santé sont classés dans les services administratifs ou auxiliaires, alors qu'on classe dans le service actif les « demi-valides », ainsi désignés par le général Mercier, qui avait prescrit aux conseils de révision d'en admettre le plus possible pour « gonfler les effectifs ». Et alors, on atteint le but contraire à celui qu'on s'était proposé, c'est-à-dire que grâce au trop grand nombre de demi-valides incorporés, on a des effectifs diminués, au lieu d'avoir des effectifs « gonflés », ces demi-valides ne pouvant pas toujours supporter les fatigues du service.

Sur la demande de M. Berteaux, M. Pelletan invitera, dans son rapport, le ministre de la guerre à donner aux conseils de révision des instructions de nature à éviter, à l'avenir, le chiffre par trop élevé des indisponibilités.

Après avoir fait un examen approfondi des observations qui lui ont été soumises ainsi que des rapports des Inspecteurs du Travail dans l'industrie, M. le Ministre a décidé que les chefs d'industries auraient, jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1900, pour se mettre en règle avec la loi. Passé cet délai, les fonctionnaires de l'inspection auront l'ordre de dresser procès-verbal, s'il y a lieu, et d'exercer des poursuites contre les contrevenants.

M. le Ministre est d'ailleurs convaincu que les intéressés comprendront que leur devoir est de se conformer aux prescriptions impératives d'une loi dont le Gouvernement ne se reconnaît pas le droit de suspendre l'effet.

L'art. 3 de la loi du 2 novembre 1892 qui devra être appliqué sans nouvel avis à partir de la date sus indiquée est ainsi conçu : « Les enfants de l'un et l'autre sexe âgés de seize ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour. Les jeunes ouvriers et ouvrières de seize à dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de six heures par semaine, sans que le travail journalier puisse excéder onze heures. »

Le Petit Berrichon (Croix de l'Indre) annonce sa disparition. Dans ses adieux à ses lecteurs, il s'exprime ainsi :

Les catholiques qui se sont associés pour tonder le Petit Berrichon — Croix de l'Indre, supplément local de la Croix de Paris avaient en effet, cru répondre ainsi au vœu souvent exprimé par S. S. le Pape Léon XIII, de la diffusion dans les milieux populaires, de la bonne presse, de la presse catholique, et ils comptaient, sinon sur l'appui positif, du moins sur les suffrages et les encouragements du chef du diocèse. Ils leur ont été refusés, et dans les circonstances récentes, Sa Grandeur Mgr l'archevêque a manifesté sa désapprobation de l'attitude du journal.

Le Sang versé depuis cinq cents ans en Europe, La Flotte française, Noire Empire colonial, Le Partage de la terre, la Part de l'Angleterre, la Part des autres Nations, les Grands chefs de l'Armée Allemande, un remarquable Précis de la Guerre de 1870, l'Avenir de la Guerre lu dans la main des Soldats, le Plomb qu'il faut pour tuer un Homme, les Rois X à la guerre, etc., etc.

Ensuite vient le Livre d'Or qui parle de l'honneur, du courage, du dévouement. Et pour finir, c'est le charme ou le rire : Les Arts et l'Armée. Mais l'Almanach du Drapeau est avant tout un livre utile.

Est-ce un livre embarrassé par un texte relatif à la loi militaire ou maritime ? Est-ce un livre de tirer au sort ? Avez-vous des cas d'exemptions, de dispenses, de réforme à faire valoir ? Voulez-vous vous engager ? Cherchez-vous à quelle époque reviendra, dans l'ordre de la relève coloniale, un parent qui est aux colonies ? Appartenez-vous à la réserve ou à la territoriale, et êtes-vous embarrassé sur un point de vos droits et de vos devoirs ? Désirez-vous connaître les différents grades des officiers, des soldats, des

## ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Ravenaud, Gaston, avenue de la République, 75 ; Decroisette, Marcelle, avenue de la Répu-

blique, 75 ; Lafon, Hélène, rue de Saint-Germain, 74 ; Drouot, Madeleine, rue Pasteur.

PUBLICATIONS. — M. Lucas, à Nanterre et Mile Gilles, à Suresnes ; M. Cellier et Mile Nézet, à Nanterre.

MARIAGES. — M. Bradu et Mme Beaucerf, à Nanterre.

DECES. — Enfant Buffet, 2 mois, rue Chanzy, 21 bis ; Enfant Mervent, 11 mois, rue Saint-Germain, 13 ; Enfant Gouget, 2 mois, avenue de Roche-gude, 4 ; Enfant Marthe, Marcelle, 2 mois, rue Chanzy, 21 bis.

## INFORMATIONS

### EXPOSITION DE 1900

Le concours universel d'animaux reproducteurs mâles et femelles, étrangers et français, des espèces bovine, ovine, porcine et d'animaux de basse-cour, se tiendra à Paris, du jeudi 21 Juin au lundi 2 Juillet 1900.

## LES POMMES DE TERRE ET LES POMMES EN SEINE-ET-OISE

Le rendement des pommes de terre et betteraves, en Seine-et-Oise, sera cette année d'une bonne moyenne.

Quant aux pommes, la récolte est médiocre et laisse à désirer. Les dernières pluies ont beaucoup facilité les labours préparatoires aux semailles d'automne. (Renseignement fournis le 19 octobre par le professeur départemental d'agriculture.)

## Travail des Enfants dans l'Industrie

### Loi du 2 Novembre 1892

Par une dépêche publiée au journal officiel du 22 Octobre dernier, M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie des Postes et des Télégraphes avait fixé un délai de quinze jours aux industriels, pour leur permettre de faire connaître le sursi qui leur serait nécessaire pour appliquer l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892 fixant, selon le cas, à 10 heures par jour ou à 60 heures par semaine, la durée du travail des jeunes ouvriers de moins de 18 ans.

Après avoir fait un examen approfondi des observations qui lui ont été soumises ainsi que des rapports des Inspecteurs du Travail dans l'industrie, M. le Ministre a décidé que les chefs d'industries auraient, jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1900, pour se mettre en règle avec la loi. Passé cet délai, les fonctionnaires de l'inspection auront l'ordre de dresser procès-verbal, s'il y a lieu, et d'exercer des poursuites contre les contrevenants.

M. le Ministre est d'ailleurs convaincu que les intéressés comprendront que leur devoir est de se conformer aux prescriptions impératives d'une loi dont le Gouvernement ne se reconnaît pas le droit de suspendre l'effet.

L'art. 3 de la loi du 2 novembre 1892 qui devra être appliqué sans nouvel avis à partir de la date sus indiquée est ainsi conçu : « Les enfants de l'un et l'autre sexe âgés de seize ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour. Les jeunes ouvriers et ouvrières de seize à dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de six heures par semaine, sans que le travail journalier puisse excéder onze heures. »

## La « Croix » reniée par un Archevêque

Le Petit Berrichon (Croix de l'Indre) annonce sa disparition. Dans ses adieux à ses lecteurs, il s'exprime ainsi :

Les catholiques qui se sont associés pour tonder le Petit Berrichon — Croix de l'Indre, supplément local de la Croix de Paris avaient en effet, cru répondre ainsi au vœu souvent exprimé par S. S. le Pape Léon XIII, de la diffusion dans les milieux populaires, de la bonne presse, de la presse catholique, et ils comptaient, sinon sur l'appui positif, du moins sur les suffrages et les encouragements du chef du diocèse. Ils leur ont été refusés, et dans les circonstances récentes, Sa Grandeur Mgr l'archevêque a manifesté sa désapprobation de l'attitude du journal.

## ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Ravenaud, Gaston, avenue de la République, 75 ; Decroisette, Marcelle, avenue de la Répu-

blique, 75 ; Lafon, Hélène, rue de Saint-Germain, 74 ; Drouot, Madeleine, rue Pasteur.

PUBLICATIONS. — M. Lucas, à Nanterre et Mile Gilles, à Suresnes ; M. Cellier et Mile Nézet, à Nanterre.

MARIAGES. — M. Bradu et Mme Beaucerf, à Nanterre.

DECES. — Enfant Buffet, 2 mois, rue Chanzy, 21 bis ; Enfant Mervent, 11 mois, rue Saint-Germain, 13 ; Enfant Gouget, 2 mois, avenue de Roche-gude, 4 ; Enfant Marthe, Marcelle, 2 mois, rue Chanzy, 21 bis.

## Théâtres et Concerts

### A L'OPÉRA

Les études de la *Prise de Troie* ont été avancées. Les répétitions générales dans les décors vont commencer incessamment. On espère pouvoir passer vers le 15 novembre.

### AU LYRIQUE-RENAISSANCE

M. Jules Danbé dirige activement d'après les notes de Glück, les études d'*Iphigénie en Tauride*, qui passera le 20 novembre, avec la distribution suivante : Mme Jeanne Raunay ; Pylade, MM. Gossira, Oreste ; Soulaçroix ; Thoas, Ballard. Les autres rôles interprétés par M. M. Gorin, Gatimel ; Mmes L. Richard et Mari-gnan.

### AU CONCERT DE LA PÉPINIÈRE

Intéressant spectacle attire tous les soirs un nombreux public. Une amusante pièce militaire de MM. Lebreton et Moreau, intitulée : *Autour d'une guérite*, est chaque soir très applaudie. Comme attraction, signalons les sœurs Gassion, gymnastiques.

### PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal de Nanterre

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Roscoe-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord), recevront par retour du courrier, un morceau de musique, édition très soignée. Indiquer si l'on désire : *valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceaux de genre, à 2 ou à 4 mains, piano et clair, piano et violon, etc.*

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

### L'ALMANACH DU DRAPEAU pour 1900

Livret du Patriote, du Marin et du Soldat

Nous courons tous aux fenêtres lorsqu'un régiment passe. Dans l'Almanach du Drapeau, livre populaire comme son titre, l'Almanach du Drapeau, a rassemblé dans ses pages tout ce qui peut distraire et instruire.

Après l'agenda très pratiquement compris, le livre proprement dit.

Pour commencer, la Patrie : Comment elle s'est formée ; les guerres dont elle est sortie, la part de gloire que la France a conquise sur les champs de bataille, etc., etc.

Après cela, les Ecoles de l'Armée et de la Marine, et celles qui préparent des hommes : Sociétés de gymnastique, de tir, de sport.

Il nous est impossible d'énumérer tous les articles de l'Almanach du Drapeau. Citons au hasard :

Le Sang versé depuis cinq cents ans en Europe, La Flotte française, Noire Empire colonial, Le Partage de la terre, la Part de l'Angleterre, la Part des autres Nations, les Grands chefs de l'Armée Allemande, un remarquable Précis de la Guerre de 1870, l'Avenir de la Guerre lu dans la main des Soldats, le Plomb qu'il faut pour tuer un Homme, les Rois X à la guerre, etc., etc.

Ensuite vient le Livre d'Or qui parle de l'honneur, du courage, du dévouement. Et pour finir, c'est le charme ou le rire : Les Arts et l'Armée.

Mais l'Almanach du Drapeau est avant tout un livre utile.

Est-ce un livre embarrassé par un texte relatif à la loi militaire ou maritime ? Est-ce un livre de tirer au sort ? Avez-vous des cas d'exemptions, de dispenses, de réforme à faire valoir ? Voulez-vous vous engager ? Cherchez-vous à quelle époque reviendra, dans l'ordre de la relève coloniale, un parent qui est aux colonies ? Appartenez-vous à la réserve ou à la territoriale, et êtes-vous embarrassé sur un point de vos droits et de vos devoirs ? Désirez-vous connaître les différents grades des officiers, des soldats, des

matelets, leurs retraites, les pensions de leurs veuves, etc. C'est l'Almanach du Drapeau qui vous renseignera.

Il est nécessaire entre tous, ce petit livre qui compte mille neuf cent treize gravures et soixante-cinq cartes, et offre à ses lecteurs des concours représentant à eux seuls la somme de dix-sept mille francs et des primes qui remboursent plus de cent fois son prix : 1 fr. 50 !

Le Directeur-Grant : E. HUBY.

## Leçons de Français et d'Anglais PRIX MODÉRÉS

M<sup>me</sup> SIBILLE, rue du Vieux-Pont (LES CHRYSANTHÈMES)

## A VENDRE

Beau mobilier, salon et chambre à coucher, secrétaire, applique bronze doré. S'adresser à M<sup>me</sup> Charbonnier, 14, Blvd du Midi

## UN MONSIEUR

offre gratuitement son traitement à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau ; dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 5, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

## AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels du Dr Nicholson, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympan puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Halé, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres. E. C.

## DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES

La VÉRITABLE  
**TISANE**  
DÉPURATIVE CONCENTRÉE des  
**QUAKERS**  
BIEN SUPÉRIEURE  
AUX AUTRES. Agréable à prendre.  
RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS  
dans le traitement de toutes les Maladies provenant  
de l'impureté du sang.  
Vente en Gros : ÉTATS-UNIS, 225, Pearl Street, NEW-YORK.  
FRANCE, 200, Rue Saint-Antoine, PARIS.

Vente au détail à Nanterre : chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer, 31, dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles, VALERIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine.

## Chemins de Fer de l'Ouest. — Gare de Nanterre

### HEURES DE DÉPART

VERS PARIS			VERS SAINT-GERMAIN		
MATIN	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	SOIR
4 48	B 11 20	5 46	6 58	1 10	7 15
5 46	Midi 11	6 11	7 42	B 1 32	7 38
6 31	Midi 46	6 44	8 10	2 10	8 20
7 6		B 7 31	8 43	3 10	9 21
7 31	SOIR	8 9	9 10	4 10	10 13
8 6	1 14	9 12	10 10	A 4 38	11 23
8 36	1 46	B 9 39	11 10	5 5	C 11 58
A 8 46	2 11	10 7	11 41	5 49	C 11 58
9 6					